

**Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 18 OCTOBRE 2021**

**L'an deux mil vingt-et-un, le LUNDI 18 OCTOBRE,
à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,
sous la Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Date de convocation : le 12 OCTOBRE 2021

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Gérard PLATON, Thibaut BOURGET, Christine CHARREAU, Maria-Eléna LY, Claude CARTON et Aurélie BAUGÉ

Absents excusés : Catherine THOMAS, Michelle CORDIER et Erwan ALLEAUME

Absent : Dominique BASILE

Pouvoirs : Catherine THOMAS à Thibaut BOURGET, Michelle CORDIER à Claude CARTON et Erwan ALLEAUME à Christine CHARREAU

Madame Claude CARTON a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Nathan GOSSELIN, qui a pris ses fonctions le 1^{er} octobre dernier et occupe le poste de Responsable des Services Techniques. Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue et une très bonne adaptation dans ses nouvelles fonctions.

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2021, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 – Participation financière annuelle au SIVOM de Mondoubleau-Cormenon

Monsieur le Maire rappelle que conformément à ses statuts, le SIVOM de Mondoubleau-Cormenon, sollicite le versement d'une participation financière annuelle aux communes membres afin d'assurer une partie du financement de son fonctionnement. Il rappelle que des crédits sont inscrits chaque année au compte 74741 du budget principal du SIVOM de Mondoubleau-Cormenon pour un montant de l'ordre de 15 000€.

Il explique que la clé de répartition pour le versement annuel de la participation financière, arrondie à l'euro, des communes membres (Mondoubleau et Cormenon) est fixée au prorata du nombre d'habitants recensés en population totale au 1^{er} janvier de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-ACCEPTE la clé de répartition proposée par le SIVOM de Mondoubleau-Cormenon pour la détermination de la participation financière des communes membres ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement par mandatement de la participation financière annuelle au SIVOM de Mondoubleau Cormenon, après réception du décompte établi par le SIVOM.

Compte-tenu des critères de répartition, la participation à verser au SIVOM pour l'année 2021 s'élève à 9.959 € pour la Commune de Mondoubleau (5.041 € pour la Commune de Cormenon).

2 – Personnel communal : ouverture de postes pour remplacement d'un agent suite à mutation

Monsieur le Maire rappelle que l'agent municipal chargé de l'entretien des espaces verts, a sollicité sa mutation dans une autre commune avec prise d'effet au 12 décembre 2021 (grade de l'agent : Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe).

Afin de procéder au remplacement de cet agent municipal, il est nécessaire d'élargir les possibilités de recrutement en ouvrant ce poste à différents grades de la Fonction Publique Territoriale.

Le recrutement pourra être effectué sur le même grade que l'agent quittant la collectivité si un agent de la FPT ayant le même grade postule et est retenu, mais il est également nécessaire d'élargir le recrutement sur d'autres grades pour faciliter le recrutement.

Le Maire propose donc l'ouverture du poste sur les grades suivants de la filière technique :

- Adjoint Technique Territorial à temps complet
- Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal donne accord à l'unanimité.

La date limite de réception des candidatures est le 25 octobre. Plusieurs candidatures ont déjà été reçues mais assez peu correspondent au profil de poste.

3 – Instauration de la RODP-Redevance d'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et d'électricité

Ce point a été inscrit par erreur à l'ordre du jour de la séance et peut être retiré car le Conseil Municipal avait déjà adopté la délibération n°DEC 19.05 le 9 décembre 2019 pour instituer cette redevance.

4 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, complétée par délibération du 14 septembre 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2021/91	13/09/2021	Annulation décision 2020/87 (annulation d'un renouvellement de concession cimetièrre)
2021/92	14/09/2021	Installation de 2 poteaux incendie neufs par la Sté SUEZ EAU pour un montant de 5.725,68 € H.T. soit 6.870,82 € T.T.C.
2021/93	20/09/2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaires : Consorts HAMEAU Adresse du bien : 22 rue de la Tour 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme ZOUYNA Lakhdar 7 rue Honoré de Balzac 93120 LA COURNEUVE
2021/94	21/09/2021	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures 2, rue Bizieux (ancienne maison du tourisme) pour un montant de 4.074 € H.T. soit 4.888,80 € TTC Entreprise HÉRISSON-Choue (41)
2021/95	23/09/2021	Acquisition d'un ordinateur de bureau Dell Optiplex 3080 SFF Corei5 8Go SSD 256 pour les Services Techniques 1.022,33 € H.T. soit 1.226,80 € T.T.C Sté INFOMAINTEANCE
2021/96	23/09/2021	Rachat des 5 postes informatiques et du serveur du secrétariat de la Mairie pour un montant de 189.50 € H.T. soit 227.40 € T.T.C. -Sté INFOMAINTEANCE, suite à la fin de contrat de location financière
2021/97	24/09/2021	Acquisition d'une imprimante laser couleur multifonction HP Color Laser MFP 179 FNW pour les Services Techniques pour un montant de 218,50 € H.T. soit 382,20 € T.T.C. Sté BRUNEAU
2021/98	28/09/2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaire : SCI BLEUKLEIN Adresse du bien : 29 rue Prillieux 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme RICHARDIN 5 carrefour de l'Ormeau 41170 MONDOUBLEAU
2021/99	28/09/2021	Contrat de maintenance des équipements informatiques du secrétariat de Mairie avec la Sté Info-Maintenance pour un montant annuel de 948 € H.T., soit 1137.60 € T.T.C.

2021/100	28/09/2021	Renouvellement concession cimetièrre au nom de M. SAUVAL Yohann – 9 Place Saint-André 45370 CLERY-SAINT-ANDRE pour une durèe de 30 ans
2021/101	29/09/2021	Décision de Refus du Droit de Prèemption Urbain Propriètaires : M. Mme CALLOC'H Gilles 8 rue Chrétien 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 8 et 10 rue Chrétien 41170 MONDOUBLEAU Acquèreur : M. Maximilien BEC 4 rue des Charmilles 41310 PRUNAY-CASSEREAU
2021/102	04/10/2021	Réalisation d'une ètude de faisabilité et de marchè en vue de l'implantation d'un magasin de producteurs locaux dans le cadre du projet de reconversion de la friche commerciale de l'ancien PROXI pour un montant de 2.500 € H.T. soit 3.000 € T.T.C. Cabinet A.I.D. (Etude à fournir pour demande de subvention DETR)
2021/103	12/10/2021	Décision de Refus du Droit de Prèemption Urbain Propriètaire : Mme PITARD veuve PEZET Denise 8 allèe Maurice Ravel 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 8 allèe Maurice Ravel 41170 MONDOUBLEAU Acquèrreurs : M. Mme BORDIER Jean-Philippe 46 place du Marchè 41170 MONDOUBLEAU
2021/104	12/10/2021	Prestations de recherche d'amiante à la piscine municipale des « Prés Barrés » pour un montant de 1.541,66 € H.T. soit 1.850 € T.T.C. Cabinet LOISY-Angers (49)
2021/105	12/10/2021	Décision de Refus du Droit de Prèemption Urbain Propriètaires : Mme GIRARD Renèe – Dames COUTURIER 7 rue Henri Mèrillon 41270 DROUE Adresse du bien : 11 rue du Mail 41170 MONDOUBLEAU Acquèrreurs : M. Mme MAGRE Loïc 7 rue Saint Martin 41170 SARGE-SUR-BRAYE
2021/106	14/10/2021	Installation avec mise à niveau d'un nouveau systèmre de vidèoprotection pour un montant de 19.845,94 € H.T. soit 23.815,13 € T.T.C. Stè S.R.T.C. St Jean de Braye (45)
2021/107	14/10/2021	Décision de Refus du Droit de Prèemption Urbain Propriètaires : M. Mme CHAUSSON Michel 1 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 1 et 15 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU Acquèrreurs : M. Mme SEZNEC Olivier 55 avenue Centrale 91190 GIF-SUR-YVETTE
2021/108	15/10/2021	Contrat de services BLES BL CONNECT avec la Socièté SEGILOG
2021/109	15/10/2021	Contrat de maintenance pour l'èlèvateur PMR de la Mairie avec la Socièté TK Elevator France
2021/110	15/10/2021	Décision de Refus du Droit de Prèemption Urbain Propriètaires : Mme BRILLARD Yvette – Consorts MENARD 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 3 rue Pierre et Marie Curie 41170 MONDOUBLEAU Acquèrreurs : M. Mme CHAUSSON Michel 1 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU
2021/111	18/10/2021	Acquisition d'un laveur thermique haute-pression DIMACO pour les Services Techniques pour un montant de 2.413,75 € H.T. soit 2.896,50 € T.T.C. Ets PÉAN - Cormenon (41)

AFFAIRES DIVERSES

-Travaux et acquisitions diverses :

Le Maire faire part de la nécessité :

- de remplacer la chaudière gaz du logement communal sis 20, rue du Champ de Foire
- d'acquèrir un nouveau nettoyeur haute pression thermique pour les Services Techniques suite à panne onèreuse sur le matèriel actuel
- d'acheter ou de louer un nouveau vèhicule pour les Services Techniques Municipaux (le vèhicule Citroën Berlingot ètant hors d'usage et devant ètre réformè).

-Espaces verts : le projet de réaménagement d'un des massifs de la place du Marchè est présentè au Conseil Municipal (suite à demande en commission Travaux-Espaces Verts), un projet

d'aménagement a été élaboré). Ce projet est validé à l'unanimité. Des devis pour l'achat des végétaux vont être demandés et les plantations seront faites aux printemps.

-Feu d'artifice 2022 : le Conseil Municipal aborde les différentes modalités pour l'organisation d'un feu artifice en 2022 (date, lieu de tir, autres manifestations conjointes ?).

Il pourrait avoir lieu en juillet au stade municipal (les tirs aux Prés Barrés allant être désormais impossible suite aux plantations d'arbres) avec un repas dansant pouvant être organisé par l'AEP St Louis de Gonzague.

L'organisation d'un feu d'artifice commun entre plusieurs communes, tiré au Parc Hippique Communautaire, est également évoqué.

L'idée d'organiser le feu d'artifice à l'occasion d'une autre manifestation en fin d'année (après le marché de Noël) est également proposé.

-Petites Cités de Caractère : Les membres de la commission d'homologation sont venus visiter la Commune le mardi 5 octobre durant la matinée. La Commune est homologable, mais la Commune ne dispose pas encore à ce jour du compte-rendu écrit de la commission.

-Agenda des prochaines cérémonies et manifestations :

<i>Dates et Horaires</i>	<i>Manifestations</i>	<i>Lieu/Salle</i>
JEUDI 11 NOVEMBRE	Commémoration 11 Novembre Armistice 14-18	Maison Consigny
MERCREDI 1^{ER} DECEMBRE 15H30	Cérémonie de plantation de l'Arbre de la Laïcité CMJ + CM	Au Courtil puis Maison Consigny
SAMEDI 4 DÉCEMBRE AM	Cérémonie de la Sainte Barbe-Parvis Mairie	Halle Mairie
DIMANCHE 5 DECEMBRE Matin	Commémoration patriotique des AC-AFN	
 VENDREDI 17 DECEMBRE 19 H	Repas de Noël du personnel communal et de la Municipalité	
SAMEDI 18 DÉCEMBRE	Marché de Noël de l'UCAM	Halle de la Mairie et salle mariage
 VENDREDI 21 JANVIER 2022 19h15	Vœux du Maire et de la Municipalité	Halle de la Mairie et Salle mariages
JANVIER 2022 (Date à définir)	Inauguration des 3 ruches avec l'UNAF dans le cadre de l'opération Abeilles sentinelles de l'environnement	
DIMANCHE 6 MARS 2022	Repas des Anciens de la Commune	Salle de l'Etoile

QUESTIONS DIVERSES

Mme Aurélie BAUGÉ fait part de la demande de salle de l'UCAM pour l'organisation du traditionnel marché de Noël. Pour cette manifestation, l'UCAM pourra utiliser la totalité de la Halle de la Mairie ainsi que la salle des mariages.

Mme Claude CARTON rend compte de la dernière réunion de l'Association des Parents d'élèves du Regroupement Pédagogique de Mondoubleau-Choue (tenue d'un stand à l'occasion du Marché de Noël de l'UCAM). Les membres de la Commission Sociale et Cimetièrre vont procéder, avant la Toussaint, à l'affichage des sépultures arrivant à échéance.

-Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal : lundi 13 décembre 2021 à 18 H en Mairie, salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

**Le Maire
Jean-Jacques GARDRAT**

